

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HERLIES

Séance du mardi 4 Avril 2017 - Convocation du 30 Mars 2017 - Mairie d'HERLIES – 19h30

**Etaient présents** : Madame le Maire, Marie-Françoise AUGER, Messieurs Antoine DEMORTIER, René AVERLANT, Mesdames Marie-Hélène HECQUET, Anita BOURBOTTE, Adjoint, Mesdames et Messieurs Michel SPRIET, Chantal FRANCKE, Catherine CATTEAU, Benoît DELOS, Christian DUQUESNE, Séverine BRUNEEL, Francis HEDOIRE, Conseillers Délégués, Marie-Thérèse PARENT, Philippe LEHERICEY, Nathalie LOBRY, Jules HAYART, Audrey BERNARD, Nathalie DAMIE et Bernard DEBEER, Conseillers Municipaux.

**Excusée** : Audrey BERNARD a donné procuration à Bernard DEBEER jusqu'à son arrivée.

\*\*\*\*\*

Nathalie LOBRY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire indique qu'Audrey BERNARD a donné procuration à Bernard DEBEER.

## **I — Affectation de résultats 2016 : Budget Principal Commune**

Antoine DEMORTIER présente le projet d'affectation de résultats :

### **FONCTIONNEMENT** :

Résultat exercice 2015 :	+ 856 950.52 €	(affectés au 1068 en 2016)
Résultat exercice 2016 :	+ 59 526.71 €	
Clôture exercice 2016 :	+ 59 526.71 €	

### **INVESTISSEMENT** :

Résultat exercice 2015 :	+ 479 518.66 €
Résultat exercice 2016 :	+ 231 730.31 €
Clôture exercice 2016 :	+ 711 248.97 €

### **RESTES A REALISER 2016** :

Dépenses :	- 367 507.52 €
Recettes :	+ 36 000.00 €
Déficit RAR 2016 :	- 331 507.52 €
Résultat Investissement corrigé :	+ 379.741.45 €

### **AFFECTATION** :

R001 – Excédent d'investissement reporté	+ 711 248.97 €
R 002 – Excédent de fonctionnement reporté	+ 59 526.71 €

Jules HAYART formule 2 remarques :

- on est loin du un million d'Euros qu'il faudrait retrouver. Antoine DEMORTIER lui indique qu'il est pourtant présent (addition des 711 248.97 € et des 379 741.45 €). Les restes à réaliser sont dissociés de l'excédent.

- heureusement que la Commune a bénéficié des 850 000 € du Syndicat. Antoine DEMORTIER lui rappelle que c'était l'année dernière. Il avait été choisi de cumuler, c'est à cela que ça sert. Nous avons

gardé de l'argent car des investissements étaient à faire (sorte de thésaurisation). Mais cela était à la fin de 2015.

Bernard DEBEER émet une question pratique : On ne vote pas le PV de l'ancien Conseil. Madame AUGER lui répond que le compte-rendu a été produit, mais que Sylvie n'a pas eu le temps de rédiger le PV complet. Le fait d'enregistrer entraîne l'écoute, longue. Le PV sera communiqué dès que rédigé. Il sera voté lors du prochain Conseil.

Jules HAYART, afin d'éviter les problèmes, rappelle qu'il est arrivé en retard lors de la séance du 21 mars et qu'il n'était pas présent lors du vote du PV.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (Pour : 15, Contre : 4 (Mmes BERNARD et DAMIE, Ms DEBEER et HAYART) , Abstention : 0 ), l'Affectation de résultats 2016 du Budget Principal Commune.

## **II - Affectation de résultats 2016 : Budget Annexe Camping**

Antoine DEMORTIER présente le projet d'affectation de résultats :

### ***FONCTIONNEMENT :***

Résultat 2015:	+ 35 963.47 €	(affectés au 1068 en 2016)
Résultat 2016 :	<u>+ 1 574.27 €</u>	
	+ 1 574.27 €	

### ***INVESTISSEMENT :***

Résultat 2015 :	+ 102 196.64 €
Résultat 2016 :	<u>+ 22 132.94 €</u>
	+ 124 329.58 €

### **Restes à réaliser :**

Dépenses :	0
Recettes :	0

**Besoin de financement corrigé : 0**

### **Affectation de résultats :**

R002 Excédent de Fonctionnement reporté :	+ 1 574.27 €
R001 Excédent d'Investissement reporté :	+ 124 329.58 €

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (Pour : 15 , Contre : 4 (Mmes BERNARD et DAMIE, Ms DEBEER et HAYART) , Abstention : 0 ), l'Affectation de résultats 2016 du Budget Annexe Camping.

## **III – Vote des taux d'imposition 2017**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des **taux d'imposition 2017** suivants, identiques à ceux de 2016. :

-	Taxe d'habitation :	28.24 %
-	Taxe Foncière Bâti :	16.10 %
-	Taxe Foncière Non Bâti :	49.05 %

Antoine DEMORTIER indique qu'il est à noter que les bases locatives ont subi une augmentation de 0.4 %,

le gouvernement ayant opté de se caler sur le taux de l'inflation. D'ordinaire, c'est un peu plus que cela. Les taux communaux n'augmentant pas, ce sont les bases locatives qui font augmenter l'impôt.

Jules HAYART indique qu'il serait intéressant, à chaque fois, de noter les évolutions physiques et mécaniques des bases. Il est important de voir l'évolution de la masse physique imposable. Jamais nous n'avons d'éclairage là-dessus, alors que c'est l'essentiel. Pour que les collègues comprennent bien, il faut bien voir l'évolution des bases, cela permettra de bien évaluer les recettes puisqu'à chaque base, on applique les taux.

#### **IV – Vote des subventions 2017.**

Madame le Maire rappelle que l'octroi des subventions est conditionné à la remise d'un bilan de fin d'année de la part des associations (bilan moral et comptable, nombre d'adhérents, budget prévisionnel...), des projets de l'association.

Mesdames CATTEAU et BRUNEEL quittent la séance, membres des bureaux pour 2 associations.

Madame le Maire propose les montants suivants :

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Montants proposés 2017</b>
Accueil Loisirs Herlies Animation (ALPHA)	34.000,00 €
Amicale Laïque d'Herlies	1.950,00 €
CALH	1.200,00 €
Ecole de Musique	5.000,00 €
Entente Sportive des Weppes	825,00 €
Esprit en fête	500,00 €
Harmonie Municipale	850,00 €
HerlieS'torique	600,00 €
H2R	500,00 €
INNOV'ENFANCE	4.125,00 €
La Pétanque Herliloise	120,00 €
Le Temps des Loisirs	900,00 €
Le Rayon Aubersois	1.000,00 €
Les Fous du Volant Herlilois	1.425,00 €
Office de Tourisme des Weppes	112,00 €
Soleil d'Automne	120,00 €
Tennis Club d'Herlies	3.600,00 €
UCAH	120,00 €
UNC Herlies	400,00
Vijamix	500,00 €
Weppes Natation	386,00 €
<b>Total :</b>	<b>58.233,00 €</b>
<i>Provisions et subventions exceptionnelles</i>	<i>3.767,00 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>62.000,00 €</b>

Concernant le Rayon Aubersois, Francis HEDOIRE fait le point suivant : une course professionnelle a été organisée à la mi-juillet 2016, avec des sprints tous les 3 tours. Un accord tacite avait été donné pour une subvention de 500 €, mais non entériné par délibération lors d'un Conseil Municipal. 500 € ont été ajoutés cette année, mais on ne sait pas si la course sera reconduite cette année. On a préféré anticiper.

Madame AUGER précise que les montants votés ici ne seront pas forcément donnés et indique qu'une provision est établie pour les demandes de subventions exceptionnelles.

La subvention des UNC Herlies a été augmentée (400 € au lieu de 180 €) : l'association a en effet quelques difficultés. Un voyage a été organisé avec l'école à Péronne et il manquait un peu d'argent. L'association est « vieillissante », une aide était nécessaire.

Pour Vijamix : 150 € + 350 € pour une animation en 2017.

Pour le TCH : 3 300 € + 300 € supplémentaires pour son intervention auprès de l'école (cours de tennis donnés aux enfants de l'école). Benoit DELOS précise que les enfants apprécient beaucoup cette activité.

3 nouvelles associations sont lancées : H2R non aidé l'an passé, Esprit en Fête et HerlieS'torique.

Quant aux 34 000 € destinés à ALOHA, il s'agit d'une estimation du nombre de jours de présence par enfant : aujourd'hui nous sommes à 13 semaines de centre aéré, la Commune abonde de 7.50 € par enfant et par jour. C'est beaucoup d'argent.

Antoine DEMORTIER souligne que le montant alloué à l'Ecole de musique est très élevé par rapport à d'autres activités. On pourra en débattre s'il le faut.

Il en appelle au sens civique des Présidents d'association (s'ils ne souhaitent pas de subvention ou s'ils ont de l'argent sur leur livret A). Cela a été évoqué lors des rencontres entre Présidents.

Bernard DEBEER : est-ce que dans ces subventions sont prévus les aménagements demandés en matière de sécurité ? Pour exemple : lors de la Fête de l'Ecole, il a été demandé à l'Amicale Laïque de ne pas déplacer des chaises. Il ne pense pas seulement à l'Amicale, mais également à d'autres associations qui pourraient connaître le même souci lié à l'encadrement par des agents de sécurité. Dans ces montants exceptionnels, est-ce que les frais seront payés en plus ou est-ce que ce sont les associations qui, sur la base des subventions ou des recettes qu'elles pourront faire, devront prendre en charge ces dépenses ? Est-ce que la ville participe en plus ou est-il considéré que toutes les mesures de sécurité additionnelle qui devront être demandés eu égard aux évènements d'actualité seront à la charge des associations ?

Madame AUGER et Anita BOURBOTTE précisent que la Commune avait pris à sa charge la location de tables et de chaises lors de la dernière kermesse.

Les dépenses occasionnées ont été réglées par le fonctionnement régulier de la Commune et non prises sur le montant de la subvention et des provisions.

Bernard DEBEER : toutes les associations ne bénéficient peut être pas du même équipement.

Antoine DEMORTIER indique que le souci d'équité dans ce domaine est très compliqué. Nous avons de nombreux équipements sportifs au budget (voir points suivants). On donne beaucoup d'argent d'un coup (par exemple 9 000 € dans une toiture et 3 600 € ensuite). Pour l'école, au final, quand on additionne, c'est pareil. On sait très bien que les 1 950 € donnés à l'Amicale Laïque reviennent à l'école et vous verrez dans les points suivants tout ce qui va découler pour l'école. Il va falloir que ça s'arrête un jour. D'une année sur l'autre on pourrait, peut-être, discuter, mais on ne peut pas mettre non plus en difficulté les associations.

Le problème a déjà été abordé. 20 % des élèves viennent de l'extérieur, on sait que cela nous coûte. L'école serait-elle trop petite ? Non. A un moment donné, il faudra que nous prenions des décisions et peut-être, les enfants de l'extérieur devront-ils aller voir ailleurs. Ce sont des idées auxquelles nous sommes obligés de penser à partir du moment où nous ne dégageons plus assez de recettes pour équilibrer nos budgets.

C'est pareil pour la présence des extérieurs dans nos associations. Ce sont les herlilois qui mettent, à un moment donné, la main à la poche. Cela reste des questions pour lesquelles il n'y a pas de réponse, en réalité, qui soit juste. Il n'y a pas de formule magique ou mathématique afin de déterminer ce qu'est une bonne subvention et son montant.

Benoit DELOS souligne qu'il faut essayer d'avoir les critères les plus objectifs possibles.

Francis HEDOIRE et Madame AUGER évoquent l'intercommunalité. Francis HEDOIRE a rencontré Madame CHOTEAU, responsable des associations à Fournes-en-Weppes.

Antoine DEMORTIER rappelle qu'au-delà des subventions, il y a aussi les locaux qui sont prêtés, chauffés, nettoyés...

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les montants des subventions 2017 proposés.

Jules HAYART fait une parenthèse sur l'école : depuis 25 ans, le nombre d'élèves est quasiment constant (il faudrait regarder les statistiques). Aujourd'hui la population d'Herlies a augmenté (La Chênaie...). Si 2 classes de l'extérieur sont à Herlies, il y a beaucoup plus, à son avis, d'enfants d'Herlies à l'extérieur. Il faut faire attention aussi dans ce sens.

Philippe LEHERICEY indique qu'il y a environ 30 à 35 % des enfants d'Herlies qui ne vont pas à l'école à Herlies. Cela paraît énorme, mais c'est dans la norme (entre les grands-parents, les nounous, le choix de l'école privée, il y a un équilibre).

Nathalie DAMIE : comment l'occupation des salles et anciens locaux de l'école est-elle optimisée ?

Francis HEDOIRE : un point actuel est fait. Le bungalow sur le plateau n'est plus utilisé. Trop dangereux, il est destiné à être démolé. Cela n'a pas été prévu au budget (à voir car présence d'amiante).

L'école de musique occupe la classe de Mme Tavernier, Wepp'iti et Cœur de Nounous la garderie, M. Vasseur la classe de Mme Decoster et le CCAS celle de Mme FRULEUX. Le piano est toujours en mairie pour des problèmes d'accordement (questions de chauffage, température et humidité). ALOHA et NAP dans la classe en briques rouges et la garderie dans les classes maternelles.

## **V – Actualisation des tarifs de concessions et tarifs funéraires au 1<sup>er</sup> Mai 2017.**

Madame le Maire propose de réactualiser les tarifs avec une hausse de 2 % :

### **TERRAINS :**

Inhumation classique :	30 ans :	157.00 €
	50 ans :	263.90 €

Concession double :	30 ans :	312.90 €
	50 ans :	529.20 €

**COLOMBARIUM :** Même tarification

**NOUVEL ESPACE CINERAIRE** (Cavurne dédiée à l'inhumation des urnes funéraires) : même tarification

**TAXE D'INHUMATION :** 99.60 € (A la pose du caveau)

**REDEVANCE D'ARRIVEE DE CORPS AU CREMATORIUM :** 25 €

Jules HAYART revient sur la question évoquée lors du dernier Conseil : on appelle redevance ce qui, en fait, est une taxe qui est inscrite au compte 7333. C'est donc contradictoire avec ce qui est indiqué : redevance/Taxe.

La règle comptable veut que chaque fois qu'on passe sur une ligne « taxe », il y ait toujours un rapport avec un service rendu. Quel est donc le service rendu ?

Sont apportées les indications suivantes : il s'agit de recevoir les pompes funèbres, étudier les dossiers, assurer une présence quotidienne jusqu'au samedi midi, obligation d'avoir un fax avec une ligne sécurisée, il faut du secrétariat, organiser une astreinte d'élus, des urnes sont à sceller lorsqu'elles repartent à l'étranger. Le service est donc rendu.

Beaucoup de pompes funèbres ont essayé de contourner le paiement de ces 25 €. La demande de crémation est de plus en plus forte et une permanence est obligatoire, même quand la mairie pourrait être fermée.

Le montant est figé.

Le nombre de dossiers pourrait être compté, mais il est clair que cela représente beaucoup.

Jules HAYART précise qu'il y a une partie obligatoire (par exemple, quand une inhumation a lieu au cimetière, on fait payer une taxe aux gens pour cela).

Madame AUGER précise que deux types d'autorisation sont données, à partir du moment où le dossier est complet : soit une autorisation de crémation (un certificat médical et divers documents doivent être contrôlés), soit une autorisation de dispersion. Ce travail est différent des funérailles au cimetière.

Antoine DEMORTIER : si toutes les taxes funéraires sont reprises au CA 2016, et cela le surprend tellement c'est énorme, il y a 55 900 € de recettes en 7333. Si l'on ramène cela à 25 €, cela représente 2 236 crémations. La fermeture d'un four au crématorium de Vendin le Vieil risque d'impacter les résultats.

Antoine DEMORTIER rappelle l'année où l'un des fours d'Herlies était tombé en panne et où il avait été constaté que les recettes avaient chuté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réactualiser les tarifs de concession et les tarifs funéraires, au 1er Mai 2017, avec une hausse de 2 % arrondie aux 10 centimes supérieurs.

## **VI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Madame le Maire et Monsieur DEMORTIER, Adjoint aux Finances, exposent au Conseil Municipal les grandes lignes du Budget Principal de la Commune pour l'année 2016.

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Gestion courante	1.743.825,33 €	Gestion courante	1.772.562,65 €
Charges financières	44.757,61 €	Produits exceptionnels	2.200,00 €
Charges exceptionnelles	17.333,94 €	Excédent reporté	59.526,71 €
Dépenses imprévues	28.372,48 €		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT:</b>	
<b>1.834.289,36 €</b>		<b>1.834.289,36 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses d'équipement	445.881,95 €	Recettes d'équipement	1.000,00 €
Dépenses financières	566.922,01 €	Recettes financières	632.062,51 €
Restes à réaliser	367.507,52 €	Restes à réaliser	36.000,00 €
		Excédent reporté	711.248,97 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT:</b>	
<b>1.380.311,48 €</b>		<b>1.380.311,48 €</b>	

**La section de fonctionnement** prévoit le budget de fonctionnement prévisionnel de l'ensemble des activités quotidiennes de la Commune.

*Les charges de personnel* : 53,21 % : ensemble des charges salariales et patronales pour le personnel titulaire, le personnel stagiaire, les contractuels, les saisonniers ou occasionnels pour l'ensemble des services (administratif, technique, cantine, garderie, NAP). Il s'agit du plus « gros » du budget.

*Les charges à caractère général* : 27,5 % : frais d'entretien du patrimoine communal (les bâtiments et ils sont nombreux), les espaces verts, la voirie et les réseaux, notamment électriques et pour lesquels il sera nécessaire, dans les années à venir, de mener une réflexion de remplacement et de modernisation tant ils commencent à être vétustes et à coûter de plus en plus. Dans ce chapitre se trouvent également l'eau, l'assainissement, le chauffage, l'éclairage intérieur mais aussi l'éclairage public, le téléphone, autant de points pour lesquels l'ensemble des usagers qu'ils soient privés, publics, associatifs est concerné et auquel il est demandé de faire preuve du plus grand discernement pour tenter de réduire les factures qui pèsent lourd dans le budget. On trouve également les fournitures scolaires qui sont gérées directement par la Directrice de l'école et « plafonnées » à 12 000 € par an, les repas pour la cantine, les fêtes, les diverses maintenances qui pèsent elles aussi de plus en plus, les locations de matériel si besoin, les frais de transport, le carburant, les assurances des véhicules, les pannes, les frais d'impression, les frais d'affranchissement ...

*Les charges financières* : la part des intérêts de la dette.

*Les charges liées à l'atténuation de produits* : attribution de compensation à la MEL.

*Les autres charges de gestion courante* : les indemnités des élus, les frais liés aux Permis de construire, les subventions aux associations et aux clubs.

*Les charges exceptionnelles* : amendes fiscales et pénales ou des charges d'origines diverses mais souvent uniques.

Pour équilibrer des dépenses, les recettes attendues :

*Les impôts et taxes* issus des produits des 3 taxes locales directes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti), la dotation de compensation versée par la MEL que nous sommes obligés de reverser, la taxe sur l'électricité, les produits des prestations induites par le funérarium...

*Les atténuations de charges* : proviennent essentiellement du remboursement des charges salariales par l'assurance en cas d'arrêt maladie, les dotations, subventions et participations qui englobent les dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation), les compensations d'exonération de taxes compensée par l'Etat, les subventions éventuelles des collectivités territoriales ou de la CAF. A ce jour, nous ne connaissons toujours pas les dotations de l'Etat. Pour élaborer ce budget, il a été estimé qu'elles baisseraient, au regard de ce qui a été dit dans la presse (le gouvernement avait dit qu'il freinerait la baisse...). De 2012 à 2016, c'est 177 000 € de moins qui ont été donnés.

B.DEBEER souhaite savoir pourquoi on ne connaît pas les dotations. La raison est inconnue. Le site Internet devant donner les renseignements est interrogé tous les jours.

*Les autres produits de gestion courante* : revenus des immeubles et des fermages, ils peuvent être abondés par un transfert d'excédent d'un budget annexe (ce qui a été réalisé avec le Camping et la somme de 16 000 €).

*Les produits des services* : produits de la facturation des différents services municipaux (cantine, classes de mer et de neige, les NAP et la part du personnel affecté au Camping).

*Les produits exceptionnels* : sont assurés par la vente d'un bien ou l'encaissement d'un jugement à notre avantage quand il l'est.

A.DEMORTIER précise que le travail a été fait par chapitre puis article, non pas avec ce qui avait été inscrit dans le budget précédent, mais avec le Compte Administratif.

Différentes remarques sont émises par A.DEMORTIER **sur les dépenses** :

Il est à noter que les dépenses en maintenance augmenteront : nouveau groupe scolaire, donc nouveaux contrats de maintenance, fuite d'eau à la mairie, soit 23 000 € à budgéter suite à devis pour la toiture et les chéneaux complètement pourris...

Il a fallu également budgéter le remplacement de candélabres devenus vétustes.

Ont été baissées les prévisions pour le matériel roulant (la camionnette est neuve).

Concernant le compte 6162 « Assurance dommages ouvrages », Antoine DEMORTIER rappelle que la dépense a été amortie sur 10 ans.

Pour le 6226 (Honoraires et dépenses liées aux attaques subies par la Commune auprès du Tribunal), elles augmentent également et cela coûte cher à la Commune. 7 019,04 € ont été dépensés en 2016 pour régler les avocats qui ont défendu les intérêts de la Commune. Le double a été budgété cette année. Ce n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres, mais cela y ressemble un peu. Cela représente beaucoup d'argent pour le contribuable.

B.DEBEER : sur les bâtiments publics, les provisions sont-elles bonnes ? On a évoqué les fondations de la salle des sports, la salle Georges Denis avec des problématiques de toiture, de parquet lié à un sinistre et d'odeurs d'égout... A-t-on fait aujourd'hui le tour de l'ensemble des bâtiments publics pour se donner une provision de charges éventuelles ou subit-on ? Sait-on se donner une petite poire pour la soif ? A-t-on audité nos équipements pour ne pas subir le temps qui passe et des dépenses ?

A.DEMORTIER : beaucoup d'argent est mis depuis plusieurs années dans les bâtiments. La salle Denis a été remise à neuf et malgré les soucis, il y a des choses positives faites. On se dit qu'il y aura moins de travaux dans l'avenir que nous avons déjà eus.

Concernant par exemple les pieds béton de la salle Monnet, R.AVERLANT dispose d'un devis qui avait été réalisé la 1<sup>ère</sup> année de mandat par la société Fessiney. Le montant était de 15 000 € pour 2 poteaux. Un bilan avait été réalisé par une société réputée.

A.DEMORTIER : C'est la faute à « pas de chance ». Nous sommes là sur un problème de maladie du béton. Il faudra un jour, sans doute, s'y mettre (cf le démontage d'un pont en béton à Wasquehal). On ne sait pas comment aborder le problème car dépenser 15 000 € pour 2 poteaux, l'envie n'y est pas. On recule l'échéance.

J.HAYART : Si on recule trop, un jour ou l'autre, ça ne pourra plus être réparable. Aujourd'hui, on pourrait réinjecter, faire des travaux, cela coût de l'argent, oui, on peut réparer. Le risque est d'avoir une salle Jean Monnet inutilisable.

R.AVERLANT : la réparation consiste à couper à la base, là où le béton est malade, repercer la salle et recouler du béton pour venir reconsolider.

J.HAYART souhaite savoir qui a fait l'expertise. Il s'agit de Fessiney, de mémoire, une entreprise spécialisée dans la réparation de béton.

J.HAYART : s'il y avait un problème de béton, les poutres ayant été coulées en même temps, il n'y aurait pas qu'au pied des poteaux que le souci serait présent. Il y aurait d'autres dégradations.

A.DEMORTIER précise qu'il faut qu'il y ait humidité pour que cette pathologie réagisse.

J.HAYART pense plutôt à un problème de dilatation et craint qu'un jour ou l'autre la salle ne soit inutilisable.

M.SPRIET indique qu'il faut faire l'arbitrage. Il faut mettre les moyens là où on les met ailleurs. Par exemple :

Une étude sur l'éclairage a été faite : il y a les 349 points d'éclairage actuels sur Herlies (sans compter les points neufs du groupe scolaire, de la Chênaie et de la place Monnet). L'hypothèse : transformation avec installation d'horloges astronomiques, de leds, pour constater quelles économies pourraient être réalisées, en 3 tranches, des points les plus anciens aux plus récents, avec un PPI sur 3 ans, afin d'anticiper. Cette étude indique que l'on peut économiser 25 000 € par an en facture. C'est tout à fait intéressant. L'installation d'horloges astronomiques permet de réguler l'intensité des éclairages et réduire le coût. Cependant qui dit installation de leds dit changement des candélabres. Le coût de l'investissement est de 500 000 €. 3 tranches de 190 000 € chacune. Le retour d'investissement est de 20 ans. Cela est la réalité des choses.

Aujourd'hui on parle des poteaux de la salle Monnet, mais nous sommes dans un arbitrage permanent (le tennis peut réclamer des courts, les associations des locaux...), même si les choses sont bien connues.

P.LEHERICEY indique qu'il s'agit là d'une question de sécurité.

J.HAYART : Au niveau de la grille de choix, certaines choses sont impératives. La salle Jean Monnet représente plusieurs millions d'euros immobilisés ; aujourd'hui nous sommes dans une problématique de poteaux : combien coûte la réparation totale des poteaux ? C'est stratégique, c'est prioritaire, car la sécurité est mise en cause. Si les poteaux bougent, s'il y a eu déplacement par dilatation, il faut vérifier qu'il n'y ait pas de fissure dans les fermes du haut. Si nous avons la certitude de pouvoir attendre sans risque, pourquoi pas ?

B.DEBEER : aujourd'hui on connaît la problématique, on dit que cela coûte autant par poteau, est-ce qu'on



se prive d'investir dans la salle au risque demain de devoir la fermer et qu'elle soit inutilisable. Cela fait 3 ans qu'on en parle, et peut être plus, ne faut-il pas décider ?

A .DEMORTIER : c'est dans cet esprit-là que la camionnette a été changée.

M.SPRIET : il y a 3 ans, on avait imaginé changer 1 ou 2 poteaux, et il y a eu le problème du chauffage au sol, très couteux (changement de chaudière et mise en place d'un autre circuit de chauffage). Cela a coûté 25 000 €, donc la dépense envisagée pour les poteaux a été placée là. Mais pouvait-on s'en passer ? Nous avons donc arbitré.

A.DEMORTIER précise que la vigilance est mise sur les matériaux utilisés (cf l'ardoise de l'Eglise qui devrait tenir un siècle). C'est une dépense sur laquelle on ne reviendra pas.

M.SPRIET : de nombreux contrats de maintenance ont été signés, ce qui vient alourdir la dépense maintenance. Pendant au moins 10 ans, il n'y a eu aucune dépense de maintenance de toiture sur la salle Monnet, on a alors retrouvé des camions complets de feuilles car les gouttières étaient bouchées par des balles de tennis. D'où la passation de contrat de maintenance (à la salle Monnet, intervention 2 fois par an).

B.DEBEER est tout à fait d'accord. Cependant, est-ce qu'on ne provisionne pas dans le budget 2 ou 3 poteaux par an ? Une décision doit être prise car on s'en reparlera dans 1, 2 ou 3 ans. C'est un vrai sujet.

J.HAYART a une information : la Commune a eu un sinistre sur les sols du tennis (boursouflures). L'assurance a remboursé le nouveau sol (démontage du sol, plancher chauffant aux frais de l'assurance). A l'époque, il y avait du sulfatage (du schiste rouge avait sulfaté). Information à voir avec le bureau d'études : le sulfatage de l'époque n'aurait-il pas pu influencer sur les poteaux ? Suite à un problème technique, il peut avoir contaminé les poteaux.

R.AVERLANT va ressortir le dossier.

J.HAYART est volontiers disponible pour prêter main forte.

*Dans le chapitre 012*, dans les frais de personnel et assimilés, les sommes prévues sont « larges » : certaines personnes doivent partir à la retraite et ont eu quelques « surprises » dans leur relevé de carrière. Leur départ est donc incertain et à confirmer. Nous ne souhaitons pas revivre la situation de 2016 durant laquelle il n'y avait pas assez de prévisions budgétaires pour régler les salaires.

Il y a moins de personnel titulaire (départs à la retraite), et plus d'emplois d'avenir et de contrats aidés.

Nous avons aussi une grande inconnue : le personnel de la garderie et des NAP ont été repris, mais il faut attendre le résultat des élections présidentielles (quid des NAP ?).

La Commune a subi un contrôle URSSAF qui impacte le budget de 26 000 €. Depuis 1974, la Commune adhère à un Syndicat Mixte de Transport et devait cotiser à hauteur de 0,75 % sur la masse salariale. Aujourd'hui c'est 2%. Certaines communes voisines ne le savaient pas non plus. Herlies a été redressée pour 2014 et 2015, malgré une demande de remise totale ou partielle.

J.HAYART indique que c'est la MEL qui a la compétence transports depuis 1966 et est surpris de cette cotisation obligatoire.

*Dans le chapitre 014 : Atténuation de produits*

Quand les gens ne paient pas, cela passe en charge (on le verra plus tard lors du vote d'admissions en en non-valeur).

*Au 65548* : il s'agit essentiellement des frais réglés au SIVOM Alliance Nord-Ouest pour les actes d'urbanisme. A.DEMORTIER demande d'ouvrir le débat car pour lui, ce type de dépenses devrait être pris en charge par les dépositaires de permis. Il faudrait faire une enquête pour voir ce que cela coûte exactement. B.DEBEER : Un pétitionnaire de permis paie déjà une taxe d'aménagement (ex Taxe Locale d'Equipement). Chez un particulier, ce n'est pas des centaines d'euros mais bien quelques milliers d'euros qui reviennent aujourd'hui à la collectivité. Il n'y a aucune raison de faire porter à qui que ce soit l'instruction des permis.

A.DEMORTIER : où commence et où s'arrête le service public ? Si on ne se pose pas de questions de cette nature, ça va coïncider à un moment donné.

P.LEHERICEY : dans ce cas, on entre dans le jeu de la MEL.

J.HAYART et Mme AUGER indiquent qu'ici il s'agit de l'Etat.

A.DEMORTIER : nous sommes obligés d'appliquer et de payer, puis ensuite de dire à nos concitoyens qu'un jour peut-être on devra augmenter les impôts.

A la demande de B.DEBEER, Mme AUGER indique que la moyenne des actes est de 28 (chiffre à confirmer).

A.DEMORTIER : en 2016, ont été dépensés 11 990 €. Il ouvre le débat. Il faudra en reparler.

B.DEBEER indique que sont quand même inscrits près de 770 000 € en recettes pour les taxes foncières et

taxes d'habitation. C'est près de 40 % des recettes totales. On ne peut pas gagner sur tous les points.

A.DEMORTIER précise son avis : dans la majorité des chiffres présentés, on ne peut agir que sur très peu, c'est un constat, déjà fait au dernier mandat d'ailleurs. Si l'on n'agit pas sur le peu que l'on peut, on subit trop pour rester inactif.

*Dans le 66, charges financières : on retrouve l'intérêt de la dette.*

Dans les charges exceptionnelles, déjà 1 200 € sont à payer pour Juréo, certains titres doivent être annulés et une autre chose qu'on ne maîtrise pas : régularisation faite par la comptable dans le partage du SIDESCS Herlies-Illies : elle est en notre défaveur : il faudra verser la somme de 15 133, 94 € à la Commune d'Illies.

Nous voilà à 64 000 € de choses « non prévues » à passer en fonctionnement. Ça représente 4 poteaux de la salle Monnet...

*En 022 : ligne des dépenses imprévues. Cela n'a pas été fait l'an passé, car nous avons d'autres conseils. Si nous dépensons et encaissons exactement les sommes indiquées dans le budget, il nous restera fin 2017 28 000 € que nous inscrivons, afin d'être le plus sincères possible, en dépenses imprévues.*

Notre objectif est de dégager, en 2020, en excédent sur la section de fonctionnement, au moins 100 000 € pour pouvoir payer le capital de notre dette, et ce sans investissement supplémentaire, sans recette nouvelle, sans toucher aux bases des impôts. Il y a donc du travail. La Préfecture nous demandera peut être comment nous faisons pour payer nos emprunts. On peut le faire car nous avons gardé de l'argent, touché avec les subventions et le FCTVA et auquel on ne touche pas. Cela permettra de passer les 3 années à venir. Nous avons donc 3 ans pour arriver à un budget où les dépenses imprévues s'élèveront à au moins 100 000 €.

B.DEBEER : cela veut dire qu'à la fin de ce mandat, en 2020, on arrive à ce montant de dépenses imprévues ?

A.DEMORTIER : il s'agit de notre façon de faire. On veut faire un budget le plus sincère possible. Il y a deux façons de faire un budget : à un moment donné, nous allons avoir (et heureusement) plus de recettes que de dépenses. Soit on étale en répartissant dans différents articles, soit on reste callé par rapport à la réalité (en juillet, nous ferons un point pour voir ce que cette méthode donne, cela permettra de voir où cela « pêche » et tout le monde prendra conscience ici qu'il faut que les personnes qui ont les dépenses en mains, et elles sont peu, sachent où elles en sont et donnent les informations). Nous ne sommes pas à la diète, mais il faut faire attention. Nous savions que les choses seraient ainsi, mais nous ne savions pas que l'Etat allait baisser ses dotations.

B.DEBEER : on s'était dit que nous allions renégocier les intérêts de la dette.

A.DEMORTIER : cela a été fait et évoqué lors de la dernière réunion :

*Emprunt n°1 : taux de 4,58 %. Le rembourser de façon anticipée n'était pas intéressant.*

*Emprunt n°2 : taux de 2,33 %.*

*Emprunt n°3 : taux de 2 %.*

A.DEMORTIER insiste sur le fait que la Commune a bien été conseillée.

Mme AUGER indique qu'il faut chercher des recettes.

Différentes remarques sont émises par A.DEMORTIER **sur les recettes** :

*Chapitre 013, Atténuations de charges pour un montant de 71 216,65 € : Nous avons prévu davantage car on y inscrit le remboursement des assurances du traitement des agents souffrants (pour l'un d'entre eux, rien n'a été touché en 2016 et nous avons provisionné ce qui est attendu).*

*En 70, produits des services, domaines et ventes : cantine, NAP, garderie : la facture est commune. Un petit calcul : pour chaque jour d'école, nous encaissons la somme de 600 €. Certes, il y a des frais en face. Avec à peu près 180 jours d'école, cela représente 108 000 € que les parents paient au travers des prestations faites.*

*Le complément vient avec la classe de neige (la participation des parents est plus importante que pour la classe de mer). Le temps consacré par le personnel pour le CCAS et le Camping est refacturé aux budgets concernés. Les coûts sont ainsi affectés là où ils doivent l'être.*

*Dans le 73, impôts et taxes : 1 073 062 €. Les montants des dotations sont exacts. Le reste est de l'estimation en se basant sur le compte administratif 2016.*

*Au 74 : dotations, subventions et participations : ici, nous sommes dans l'estimation. On regrette de ne pas*

avoir les éléments.

*Au 75* : Autres produits de gestion courante : en 752, le revenu des immeubles a été revu la hausse (Delta Nord paie dorénavant un loyer et entre en compte la location de la salle pour l'auto-école.).

*Au 77* : produits exceptionnels : mandats annulés et 2 000 € au 7788 dans le cas où un jugement serait rendu en notre faveur.

Ainsi s'équilibre le budget en fonctionnement.

Concernant **la section d'Investissement** : elle s'équilibre à 1 380 311,48 €.

#### **En dépenses** :

*Chapitre 21* : L'achat de BS a été prévu à hauteur de 381 000 € (le sujet a été évoqué lors du dernier conseil).

64 000 € de « nouveaux » investissements sont prévus :

*Opération 171* Plantations, boisement : 7 200 € : rond-point de la Libaude, plantations diverses Place de l'Europe, la rue d'Aubers, la rue du Moulin et la rue du Pilly.

*Opération 178* Complexe Monnet : 2 200 € : traçage des lignes du Badminton.

*Opération 187* Mobilier et informatique Groupe scolaire : 8 049,35 € : logiciel, 2 vidéoprojecteurs, ampoule et matériel sportif (gros tapis...).

*Opération 188* : Panneaux signalétiques : 2 500 € : participation citoyenne et quelques plaques à changer car il y a du mouvement en matière de commerçants sur Herlies.

*Opération 192* : Création du site internet : 3 500 €

*Opération 98* : Autres matériels : 41 432,60 € : un portable et un ordinateur pour la mairie, sauvegarde informatique, la camionnette, une poubelle à déjections canines, des tables pour la salle Monnet (elles seront réalisées par nos services techniques), les décorations de Noël pour 2016, les poubelles de la pétanque et du grillage en fond de terrain, les filets pour le foot et de nouveaux poteaux, les bancs pour les vestiaires foot (faits également par nos services), la clôture du football, les filets pour le rugby, une sono pour les NAP.

Le remboursement du capital de la dette s'inscrit en section d'investissement, soit 206 027,75 € au 1641. Concernant les cautions, il s'agit d'un jeu purement comptable. La caution de la location de salle est à inscrire en investissement (on les retrouve en dépenses et en recettes d'investissement). La location elle-même reste en fonctionnement.

*Au 2731* Comptes de placements rémunérés : 359 894,26 € : même esprit que les dépenses imprévues dans la section de fonctionnement. La somme est placée là et nous n'y touchons pas. Cela servira à payer le capital dans la section d'investissement dans les années qui viennent.

2 opérations ont principalement fait l'objet de restes à réaliser : *l'opération 147* Ecole avec 150 000 € et *l'opération 151* Travaux Eglise Presbytère avec 186 007,52 € (le chantier court, le chauffage est prévu, une étude a été réalisée et fera l'objet d'un point spécifique ultérieur).

#### **En recettes** :

On retrouve la caution dans le 165.

On retrouve le FCTVA au 10222 à hauteur de 231 062,51 € qui seront récupérés.

On retrouve la vente de la Ferme à hauteur de 401 000 €.

B.DEBEER demande si la Commune touchera le produit de la vente de la Ferme cette année.

A.DEMORTIER répond que oui. La dépense de BS ayant été inscrite, la recette de la Ferme l'a été également.

B.DEBEER souhaite savoir si le compromis de vente a été signé avec NEOXIMO. M.SPRIET lui indique que ce n'est pas encore fait.

B.DEBEER indique qu'il est ambitieux d'imaginer de vendre la Ferme cette année alors même que le compromis n'est pas signé et que le PC n'a pas été déposé. Il serait surpris que le terrain soit vendu sur l'année 2017.

Mme AUGER précise que nous sommes dans le prévisionnel, montant prévisionnel cependant important pour B.DEBEER.

B.DEBEER indique qu'il votera contre du fait notamment du 2113 en dépenses et de la recette de la Ferme. La somme de 381 000 € inscrite pour BS représente 25 poteaux pour la salle Monnet. Ce sont des choix politiques et il ne souhaite pas entrer dans le détail. Il considère que le choix a été fait d'investissements qui auraient pu servir à autre chose.

A.DEMORTIER précise que tous seront bien contents d'avoir les ateliers municipaux. Mme AUGER ajoute que le projet de la Casserie se profile bien et que la Commune n'aura plus d'autre endroit pour installer ses ateliers.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 15, Contre : 4 (Mmes BERNARD et DAMIE, Ms DEBEER et HAYART), Abstention : 0), adopte le Budget Primitif 2017 du Budget Principal de la Commune dans les chiffres présentés.

## **VII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE CAMPING**

Madame le Maire et Monsieur DEMORTIER, Adjoint aux Finances, exposent au Conseil Municipal les grandes lignes du Budget Annexe Camping pour l'année 2016.

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Gestion courante	106.074,27 €	Gestion courante	107.500,00 €
Charges exceptionnelles	1.000,00 €	Excédent reporté	1.574,27 €
Dépenses imprévues	2.000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>	
<b>109.074,27 €</b>		<b>109.074,27 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses d'équipement	126.598,34 €	Dotations	2 268,76 €
		Excédent reporté	124.329,58 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>		<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	
<b>126.598,34 €</b>		<b>126.598,34 €</b>	

A.DEMORTIER : Concernant les **dépenses de Fonctionnement** :

Des titres à annuler ont été prévus pour 1 000 €.

Les charges de gestion courante ont diminué (on n'inscrit pas de reversement d'excédent à la Commune – cf les 16 000 € en 2016).

Les charges à caractère général ont augmenté : on s'est rendu compte que la Commune payait l'électricité du camping (une seule et même facture envoyée par EDF). La demande a été faite auprès d'EDF pour changer les contrats. Seuls 800 € étaient inscrits, ce qui est insuffisant, car la facture était de 25 000 €. On a réalisé au Camping un excédent de 1 574,27 €, en y ajoutant les 16 000 € reversés, et en retranchant ces 25 000 €, cela veut dire qu'on est déficitaire.

J.HAYART précise qu'il s'agit d'un compte d'exploitation. Les 16 000 € sont un transfert financier. Le raisonnement n'est donc pas bon. Le résultat de 2015 était de 35 000 €.

A.DEMORTIER indique qu'en 2017, et pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'électricité sera comptabilisée sur le budget Camping. Il va falloir trouver une solution pour réduire cette dépense.

B.DEBEER : les gens au Camping ne paieraient pas aujourd'hui l'électricité ?

A.DEMORTIER indique que le budget Annexe permet une vision réelle des choses la plus précise possible et l'électricité n'était pas comptabilisée.

J.HAYART : aujourd'hui, le camping compte 90 emplacements. Il lui est précisé 75 emplacements courants et le reste est constitué d'emplacements de passage.

B.DEBEER : pourquoi une perte d'activité ?

A.DEMORTIER : c'est un raccourci.

Mme AUGER : on a développé les passages, de plus en plus nombreux.

B.DEBEER : les emplacements sont-ils assez chers ? Il faut se poser des questions sur l'exploitation du camping de manière générale (pourquoi certains n'honorent-ils pas les factures ?)

A.DEMORTIER : quand les titres sont à annuler, les sommes sont dues depuis un certain nombre d'année. La trésorière va au maximum de ses possibilités.

J.HAYART : il faut regarder au niveau des recettes. On doit pouvoir faire mieux. Le camping doit être plein.

**Du côté des recettes**, on ne sait pas malheureusement si nous percevrons réellement les 104 000 € inscrits, le Camping n'étant pas encore ouvert.

#### **En matière d'Investissement :**

En dépenses : les travaux et achats suivants sont prévus : plantations d'arbres et d'arbustes ( la haie a été refaite), le réseau d'assainissement, le réseau d'électrification (alimentation notamment de la pompe de relevage), débroussailleuses et du matériel informatique (Mme la Trésorière souhaite des transactions possibles par carte bleue et qu'il n'y ait plus trop de liquidités qui circulent).

J.HAYART : le Camping est fermé, ce qui pose un gros problème pour 2017.

C.FRANCKE espère une ouverture au 1<sup>er</sup> Mai.

En recettes : Excédent reporté et un peu de FCTVA.

Concernant les travaux d'assainissement, les travaux vont démarrer. La CAO s'est réunie il y a une quinzaine de jours.

B.DEBEER : des clôtures sont-elles prévues, des emplacements donnent en effet directement sur la rue. Ils seront difficiles à louer.

J.HAYART : il faudra faire une clôture, c'est certain.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 15, Contre : 4 (Mmes BERNARD et DAMIE, Ms DEBEER et HAYART), Abstention : 0), adopte le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe Camping dans les chiffres présentés.

Michel SPRIET souhaite intervenir :

C'est la 9<sup>ème</sup> fois qu'Antoine nous présente le budget de l'année et je tiens à lui exprimer nos félicitations, nos remerciements et toute notre gratitude, car nous savons combien cet exercice requiert: de travail, de compétence, de rigueur et de clairvoyance.

D'années en années, de budget en budget, de projets en projets, la commune est enfin remise "à l'endroit ".

Les 8 budgets passés ont permis que la mairie soit accueillante et fonctionnelle, que Denis soit une salle prisée, recherchée et quotidiennement utilisée, que de pigeonnier St Amé soit redevenu une église, que nos enfants étudient, que nos enseignantes enseignent dans un véritable groupe scolaire du 21<sup>ème</sup> siècle.

Je n'oublie pas non plus le renouveau de la bibliothèque, la création des jardins familiaux, la dotation en matériel, que ce soit pour l'administration ou pour les services techniques....et bien d'autres investissements au bénéfice des Associations.

Bref, 8 années d'effort, de vigilance et de maîtrise, pour la plus grande satisfaction des Herlilois.

Le budget voté ce soir par 15 Elus apportera lui aussi sa pierre à l'édifice du redressement.

Bravo et merci Antoine.

A.DEMORTIER précise qu'il s'agit d'un travail d'équipe : l'équipe précédente et l'actuelle.

## **VIII – Travaux d'aménagements intérieurs de l'Eglise Saint Amé : Avenants**

1 - Dans le cadre du marché de travaux du 17/08/2016, d'un montant initial de 36 440,00 € HT, il a été demandé à l'entreprise G.E.W, titulaire du marché, des travaux complémentaires :

1. Fourniture et Pose de prises de courant supplémentaires
2. Fourniture et Pose de projecteurs supplémentaires (autel et chorale)
3. Par contre, la suppression du réseau de câbles de l'ancienne sonorisation, prévue dans le marché initial, a été abandonnée.

Les travaux sont repris dans l'Avenant technique N° 1 au Lot N°2 (Electricité)

- Point 1 = + 990,00 € HT
- Point 2 = + 1890,00 € HT
- Point 3 = - 880,00 € HT

**Soit un total de 2 000,00 € HT, soit 2 400,00 € TTC**

2 - Dans le cadre du marché de travaux du 17/08/2016, d'un montant initial de 9 298,00 € HT, il a été demandé à l'entreprise C-Menuiserie, titulaire du marché, des travaux complémentaires :

1. Reprise de l'estrade du Baptistère.

Les travaux sont repris dans l'Avenant technique N° 1 au Lot N°1 (Menuiseries intérieures) pour un montant de **583,00 € HT soit 699,60 € TTC**

J.HAYART demande si les travaux sont faits et s'étonne que l'on paye seulement l'entreprise aujourd'hui en passant le marché alors que cela date du mois d'Août.

Mme AUGER précise que ce sont des travaux supplémentaires au marché du 18 Août.

B.DEBEER : courant 2016, le Conseil a eu à voter des avenants et des travaux supplémentaires pour le nettoyage lié au squat de pigeons, on a eu des déboires sur les estimatifs concessionnaires et/ou sur les assurances dommages ouvrage. Aujourd'hui, on nous propose des avenants au marché de travaux initial. Question sur la forme : pourrait-on avoir un état des dépenses déjà effectuées dans le cadre de l'Eglise, ainsi qu'un état des dépenses prévisionnelles s'il y en a pour ne pas « subir » des avenants pour des travaux supplémentaires. On avance, on fait voter des dépenses (ne représentant souvent pas grand-chose). Aujourd'hui, est-ce qu'on y voit clair sur le budget total de l'Eglise ? Aujourd'hui, B.DEBEER trouve la présentation trop succincte, par rapport à ce qui a été voté, par rapport au budget initial et par rapport au budget final (il faudra encore peut être d'autres avenants complémentaires ?).

M.SPRIET : Un 1<sup>er</sup> marché de travaux a été réalisé et défini pour différentes phases. Au fur et à mesure de l'avancement (par exemple de l'amiante a été trouvée et on ne se l'imaginait pas), il a fallu faire un avenant. Ce 1<sup>er</sup> marché de travaux est complètement terminé. Un point a été fait avec les chiffres exacts lors d'un conseil municipal (programme de l'année 2014, on travaille année par année).

Cette année, un marché a été passé le 17 Août 2016 et il a fallu passer ces présents avenants, premiers et seuls avenants. L'estrade était dangereuse car c'est là que se trouve le baptistère. Il a donc été demandé au menuisier de remettre en sécurité cette estrade. Cela coût 699,60 €. Pour l'électricité, à l'usage, des demandes ont été faites par les utilisateurs (une prise ici, tel détail là...). C'est du bon sens primaire qui rend nécessaire ici cet avenant de 2 400 €.

Actuellement une réflexion est menée sur le chauffage. Il y aura forcément un nouvel appel d'offres, et donc un nouveau marché.

Une vidéo est proposée et a été réalisée bénévolement avec un drone par Mathéo, actuellement en licence Communication, petit-fils d'André WICQUART et arrière-petit-fils d'Henri WICQUART, Maire d'Herlies de 1953 à 1966. Mme le Maire remercie chaleureusement ARESAH et Mathéo. Cette vidéo présente l'extérieur et l'intérieur de l'Eglise.

(Elle sera mise en ligne sur le nouveau site).

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 4, ABSTENTION : 0)

- valide les 2 avenants ci-dessus détaillés,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **IX - Indemnités de fonction : modification de l'indice brut terminal de la fonction publique**

Madame le Maire indique que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction qui est passé de 1015 et 1022.

Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans la cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017.

Ainsi il convient de retirer la délibération n° 2016-031 du 15 mars 2016 (XVII - Révision du Régime indemnitaire des Elus) en délibérant de la manière suivante :

A compter du 1er Mai 2017, et conformément au décret n°2017-85 du 25 janvier 2017, **le régime indemnitaire des élus est défini sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Les taux de répartition restent inchangés, à savoir :

- Maire : 20.4 %
- Adjoint : 6.8 %
- Conseiller délégué : 5.1 %

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les principes énoncés avec un **régime indemnitaire des élus défini sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

## **X – Admission en non valeur de produits irrécouvrables – Budget Principal Commune.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres suivants émis sur le Budget Principal Commune :

<i>Année</i>	<i>Références des titres n°</i>
Année 2013	333, 5
Année 2014	355
Année 2015	10, 163, 27, 168, 34, 320, 304, 326
Année 2016	219

Pour l'article 6541 (créances admises en non-valeur) : la somme est de **159.49 €**

Pour l'article 6542 (créances éteintes) : la somme est de **638.92 €**

B.DEBEER demande si cela concerne toujours les mêmes personnes. Il lui est répondu par l'affirmative, mais qu'il ne s'agit pas toujours d'un problème de surendettement. Certaines personnes ont tout simplement décidé de ne pas payer, ou il s'agit de négligence. Cependant, les enfants continuent cependant de fréquenter la cantine.

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 3, ABSTENTION : 1 – Philippe LEHERICEY) décide de l'admission en non-valeur des titres énumérés aux montants et articles indiqués sur le Budget Principal Commune.

## **XI – Admission en non valeur de produits irrécouvrables – Budget Annexe Camping.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres suivants émis sur le Budget Annexe Camping :

<i>Année</i>	<i>Références des titres n°</i>
Année 2013	77
Année 2016	32

Pour l'article 6541 (créances admises en non-valeur) : la somme est de **96.00 €**

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité (POUR : 15, CONTRE : 3, ABSTENTION : 1 – Philippe LEHERICEY) décide de l'admission en non-valeur des titres énumérés aux montants et articles indiqués sur le Budget Annexe Camping.

## **XII – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à Temps complet.**

Madame le Maire évoque la nécessité d'adapter le tableau des effectifs aux besoins de la Commune et propose la création d'un poste dans les conditions suivantes :

<b>Nombre de Poste</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Date d'effet</b>
1	Adjoint Technique territorial	Temps complet : 35 heures hebdomadaires	1 <sup>er</sup> Mai 2017

Compte tenu de cette création, il convient de fermer le poste d'Agent d'Entretien à Temps Non complet créé par délibération du 28 Mars 2006, dès accord du Centre de Gestion du Nord.

(Il s'agit de la personne qui travaille au Camping dont le temps de travail hebdomadaire passera de 30 à 35 heures et cela évitera le paiement des heures supplémentaires).

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2017
- La fermeture du poste d'Agent d'Entretien à Temps non complet créé par délibération du 28 mars 2006, dès accord du Centre de Gestion du Nord.

## **XIII - Communications**

### **1 - Travaux d'assainissement au Camping.**

Chantal FRANCKE : La fosse, réceptionnant les eaux usées des sanitaires et des parcelles des résidents, s'est effondrée, cet hiver.

Son bon fonctionnement n'est plus assuré, ses abords sont dangereux, rendant impossible l'ouverture du camping au début mars.



L'absence de tout plan d'aménagement du camping est un handicap lourd pour toute intervention d'envergure.

Plusieurs réunions techniques se sont tenues avec les services « assainissement » de la MEL et des entreprises de VRD.

Un Appel d'offres a été lancé début mars, avec pour condition la remise des offres le lundi 27 mars à 17h00 au plus tard.

La CAO, réunie le mardi 28 mars, a constaté qu'un seul dossier avait été remis en mairie à la date indiquée. C'est celui de l'Entreprise DUFLOT de WAVRIN, qui propose l'installation d'une station de relevage, raccordée au réseau public de la rue Madoue.

L'ensemble de la prestation se monte à 40 850,00 € HT soit 49 020,00 € TTC avec les réserves suivantes de l'entreprise : « La non-existence de plan d'aménagement du camping peut avoir pour conséquence une destruction partielle des réseaux en place, destruction pour laquelle l'entreprise DUFLOT ne pourrait être tenue pour responsable ». L'entreprise DUFLOT vient au camping ce vendredi 7 Avril à 11H, afin de finaliser et préciser les travaux.

## **2 – Acquisition de la parcelle A 2218 :**

Suite à la décision unanime du Conseil Municipal du 21 mars dernier, d'acquérir la parcelle A 2218 pour y développer les projets que l'on sait, 2 courriers ont été adressés à la propriétaire, l'un par Madame le Maire, au nom de la Commune, l'autre par Monsieur EQUINE, Cardiologue, afin de lui confirmer cette décision.

Le Géomètre est intervenu pour le découpage cadastral en 2 lots de la parcelle.

Il est clair qu'en cas de blocage, la préemption sera déclenchée, ce qui aurait l'inconvénient de retarder la vente et pénaliserait l'installation du cabinet de cardiologie.

Signature des documents budgétaires.

Levée de la séance.